

PROCESSUS D’AFFILIATION DES ASSURÉS EN PORTABILITÉ

Les salariés statutaires qui bénéficiaient de la portabilité de leur couverture supplémentaire maladie (CSM) sanergi IEG seront repris par Crédit Agricole Assurances pour une poursuite des droits au 1^{er} juillet 2025. Les assurés en portabilité sont affiliés automatiquement à leur nouvelle CSM, et devront transmettre à CAA les justificatifs de portabilité à partir du mois de juillet 2025.

Comment se passe la transition entre Energie Mutuelle et Crédit Agricole Assurances ?

À partir d'avril 2025



Si votre droit à la portabilité n'arrive pas à échéance d'ici le 30 juin 2025, Crédit Agricole Assurances vous affine en tant que salarié statutaire en portabilité.



Vous n'avez aucune action à effectuer dans le cadre de la reprise. Vos données sont reprises telles quelles à partir des informations transmises par Energie Mutuelle et/ou votre employeur.

1^{er} juillet 2025
Bascule chez CAA



Vous transmettez votre justificatif récupéré auprès de France Travail. Cette opération sera à faire chaque mois tant que vous êtes éligible à la portabilité.

31 juillet 2025

Les questions que vous pourriez vous poser

1. Les conditions d'éligibilité à la portabilité sont-elles les mêmes qu'auparavant ?

Oui, la portabilité est un dispositif légal et sera donc mise en place par Crédit Agricole Assurances dans les mêmes conditions que chez votre ancien assureur.

2. Pendant combien de temps ai-je droit à la portabilité ?

Le changement de CSM est sans impact sur la durée de la période de portabilité. Ainsi, les assurés concernés pourront continuer à bénéficier de la portabilité pendant la période de maintien restant à courir et pour une durée maximum de 12 mois. Le droit à la portabilité prend fin quand vous ne bénéficiez plus de l'indemnisation de l'assurance chômage.

3. Que va-t-il advenir de mes ayants droit et options ?

La portabilité vaut pour les ayants droit et les options, et ce gratuitement. Vous ne pouvez en revanche pas ajouter d'ayants droit ou souscrire une nouvelle option auprès de Crédit Agricole Assurances si vous êtes déjà en portabilité.

BON À SAVOIR

Votre Centre de Relation Client est ouvert pour vous accompagner sur votre adhésion de 08h30 à 18h00 du lundi au vendredi et joignable au 09 72 72 72 50.

